

Vacances scolaires Février 2019

Du lundi 11/02/19 au vendredi 16/02/19

PASS'ADOS

Pour tous les collégiens de Lailly en Val

La nouvelle session pour le Pass'Ados aura lieu durant les vacances d'Hiver du lundi 11 Février au vendredi 16 Février 2019.

Pour ceux qui souhaitent faire leur première inscription, ce Pass'Ados a un coût forfaitaire de 10€ pour l'année scolaire 2018/2019 et permet aux jeunes d'avoir accès à des activités artistiques, de détente, manuelles et sportives durant 3 périodes de vacances :

- ➔ Du lundi 22/10/18 au vendredi 26/10/18
- ➔ Du lundi 11/02/19 au vendredi 15/02/19
- ➔ Du lundi 08/04/19 au vendredi 12/04/19

La cotisation de 10€ sera à verser au moment de la première inscription.

Les inscriptions pour les vacances de Février 2019 sont à faire auprès du responsable du service enfance et jeunesse, Sébastien PAVY, à son bureau qui se trouve dans la structure enfance, à partir du lundi 03/12/18 jusqu'au lundi 14/01/2019. Les inscriptions seront définitives et toute absence ne sera pas remboursée.

Les inscriptions ont lieu uniquement durant ses permanences :

Le lundi de 14h à 19h et le mercredi de 16h30 à 18h30

Durant la semaine du 11/02 au 16/02, **Nisrine AZZA**, sera la coordinatrice de ce Pass'Ados pour permettre un lien entre les intervenants, les jeunes, les parents et le responsable du service.

Un dossier complet sera à remplir avec :

- La fiche famille (si vous ne l'avez pas déjà rempli)
- La fiche sanitaire de votre enfant
- La fiche de renseignements enfant « pass'ados »
- Fournir la photocopie des vaccins à jour
- Fournir une attestation d'assurance **extrascolaire** en cours de validité

Ce dossier sera valable pour l'année scolaire 2018/2019.

Pour information, **chaque groupe d'activités est limité à 12 places** pour des raisons de sécurité et de qualité pour tous. Au moment de l'inscription, vous saurez s'il reste de la place pour telle ou telle activité et dans laquelle votre enfant sera inscrit. Ces différentes animations sont encadrées par des intervenants extérieurs qualifiés.

Aussi, si pour une raison personnelle ou médicale, vous vous désistiez, veuillez prévenir Sébastien PAVY, afin qu'un autre enfant puisse bénéficier de la place vacante.

En accompagnant votre enfant sur le lieu de l'activité, prévenez l'intervenant si vous venez le rechercher. Votre enfant devra vous attendre sur le lieu de l'animation et nous vous demandons de signaler votre départ auprès des intervenants.

Liste des différentes animations Pass'Ados (vacances de février 2019) à LAILLY EN VAL

Dates	Horaires	Animations	Choix par ordre de préférence	Lieux	Nombre de places
Lundi 11/02/2019	10h/11h	Tchoukball		Gymnase	12
	11h/12h	Ruban		Salle de tir (annexe gymnase)	12
	14h/16h	Art plastique		Saint Sulpice	12
	15h/16h	Tir à l'arc		Gymnase	12
Mardi 12/02/2019	9h/10h30	Roller		Gymnase	12
	10h30/12h	Roller		Gymnase	12
	14h/16h	Léctures et découvertes, BD		Val soglogne	12
	14h/16h	Création en pâte Fimo		Saint Sulpice	12
Mercredi 13/02/2019	10h/12h	Théâtre		La Lisotte	12
	10h/11h	Danse		Salle de tir (annexe gymnase)	12
	11h/12h	Boxe éducative		Gymnase	12
	14h/16h	Pâtisserie		Val soglogne	12
Jeudi 14/02/2019	10h/12h	Mosaïque		Saint Sulpice	12
	14h/16h	Mosaïque		Saint Sulpice	12
	14h/16h	Futsal		Gymnase	12
	15h/16h	Massage pour enfants/Ados		Salle de tir (Annexe gymnase)	12
Vendredi 15/02/2019	9h/10h30	Roller		Gymnase	12
	10h30/12h	Roller		Gymnase	12
	14h/16h	Art plastique		Saint Sulpice	12
	15h/16h	Tir à l'arc		Gymnase	12

L'atelier Lecture et découverte sera à disposition devant la salle Val Sologne (Camion roule BARAK)

Un tableau récapitulatif des inscriptions sera affiché le vendredi 8 Février sur le côté du gymnase.

Pour les activités ayant lieu au gymnase, le port de chaussures de sport propres et une tenue adéquate sont exigés (y compris pour toutes activités sportives) + une bouteille d'eau.

Pour l'activité ROLLER, il faudra indiquer impérativement, dans son dossier, si votre enfant emmène ses propres rollers ou sinon bien notifier sa pointure.

Des listes récapitulatives seront affichées au gymnase à partir du vendredi 19 octobre fin de journée. Nous vous demandons de bien vouloir aller vérifier.

Si vous emmenez et venez rechercher votre enfant, nous vous demandons de respecter les horaires de début et de fin d'activité.

Les intervenants ne sont pas responsables de votre enfant en dehors des horaires prévus. Dans le cas où votre enfant se déplace seul pour venir aux différentes activités et repartir de celles-ci, le service enfance et jeunesse n'est pas responsable de votre enfant lors des trajets.

Il faudra bien stipuler dans le dossier de votre enfant s'il peut partir seul après les activités.

Nous vous demandons de faire en sorte que votre enfant respecte les règles de vie en groupe et obéisse aux consignes qui sont données lors des activités. Tout débordement sera sanctionné par l'exclusion de l'activité pour les séances suivantes.